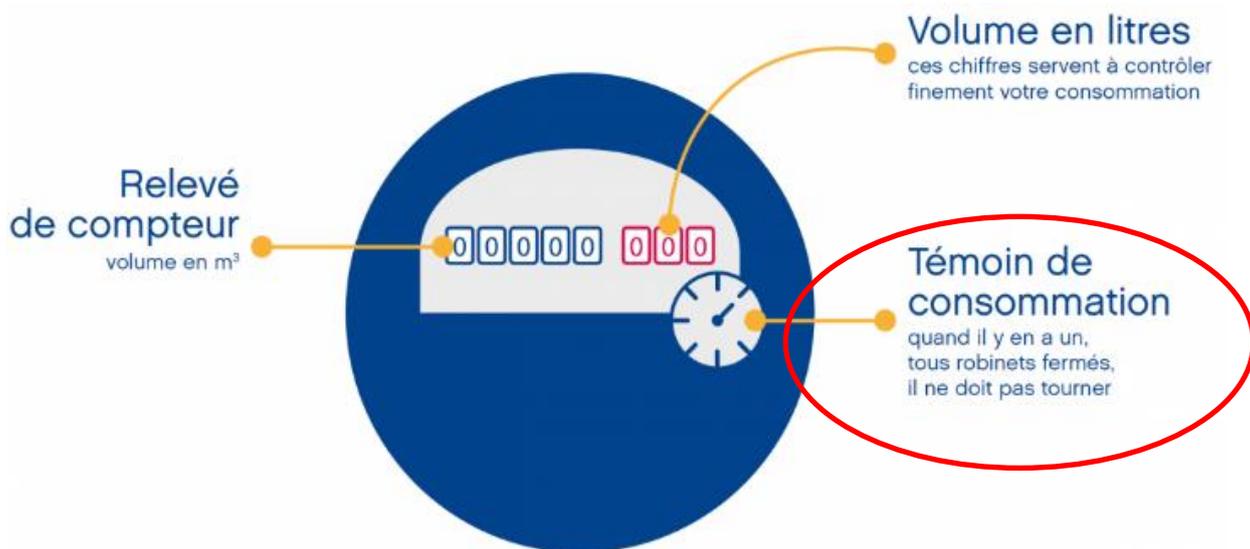


## Objet : Facturation d'eau potable et d'assainissement 2023

Madame, Monsieur,

La municipalité de Solliès-Toucas nous a alerté sur les interrogations de nombreux administrés concernant un courrier d'information relatif à une augmentation de la consommation d'eau potable entre 2021 et 2022. Cette information est pour certains erronée. Il s'agit parfois d'une erreur de relevé en 2021 qui a induit une consommation sous-évaluée et qui a pour conséquence une facturation de deux années de consommation sur 2022.

Si vous avez reçu ce courrier, assurez-vous toutefois de l'absence de fuite en vérifiant le témoin de consommation. **(Tous robinets fermés, il ne doit pas tourner)**



Nous sommes pleinement conscients du désagrément occasionné et vous prions d'accepter toutes nos excuses au nom de Saur. Il s'agit d'un cas exceptionnel. Je tiens à vous assurer que nous attachons la plus grande importance à la qualité de notre relève et formons nos collaborateurs en ce sens.

Si vous êtes concernés par ce dysfonctionnement, notre service clientèle reste à votre disposition pour mettre en place des mesures d'accompagnement comme un échelonnement des paiements. Pour cela vous pouvez nous contacter prioritairement à cette adresse électronique :

[mireille.candel-faure@saur.com](mailto:mireille.candel-faure@saur.com)

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le responsable de territoire

JL BOURRELLY